

Toulouse, le 5 mai 2021

Assemblée d'Habitants de Reynerie

assemblee.habitants.reynerie@gmail.com

Jean-Luc Moudenc
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Références à rappeler : JLM/MC/20 028 933-a

Mesdames, Messieurs,

À la suite de votre lettre ouverte relative au relogement en cours des familles de l'immeuble Gluck, je tenais à revenir vers vous au sujet notamment de la question du projet de renouvellement urbain et du processus engagé de démolition de certains immeubles, conduisant à ce relogement.

Tout d'abord, je tiens à vous rappeler que ce projet de renouvellement urbain a fait l'objet de la signature d'une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) le 11 septembre 2019. Cette convention avait également été signée par les bailleurs.

Soyez assurés que l'amélioration du cadre de vie est l'une des préoccupations majeures de la Mairie de Toulouse, comme l'ensemble des autres signataires de cette convention.

Ce sujet est d'ailleurs central pour l'ensemble des collectivités territoriales, quelle que soit leur couleur politique, puisque le Département et la Région sont aussi signataires de cette convention avec l'ANRU.

Ainsi, pour améliorer votre cadre de vie, nous intervenons sur les espaces publics, nous créons par exemple de nouveaux équipements, comme la Maison de santé, la centralité commerciale, la nouvelle base nautique, etc.

Toutefois, cette amélioration passe aussi par la démolition et la reconstruction de nouvelles opérations de logements.

Pour vous permettre d'échanger plus avant sur cette situation, j'avais demandé à mon collègue Gaëtan COGNARD, nouveau Maire de votre quartier, de vous recevoir. Au cours de cet échange, le 29 avril 2021, il a ainsi pu vous apporter l'éclairage nécessaire à la bonne compréhension du projet de renouvellement urbain et du respect de chaque citoyen.

Néanmoins, ce courrier est pour moi l'occasion de préciser que la Collectivité, en lien avec l'État, veille à ce que les relogements n'augmentent pas le taux d'effort des ménages, afin qu'ils puissent honorer leurs loyers, sauf à ce que le logement bénéficie d'atouts supplémentaires.

.../...

Compte tenu de vos inquiétudes, j'ai également demandé aux services compétents de la Collectivité de prendre attache avec les bailleurs concernés, pour trouver rapidement des solutions de relogement conformes aux besoins des ménages et à leurs capacités.

De même, Gaëtan COGNARD a adressé un courrier au Directeur Général du Groupe Les Chalets, Monsieur Pierre MARCHAL, pour solliciter un état complet des situations, des demandes de relogement sur le quartier et des solutions envisagées par le bailleur.

Pour votre parfaite information, vous trouverez, ci-joint, copie de sa démarche.

Bien sûr, je suis tout à fait conscient que certaines familles souhaitent résider dans leur quartier, là où elles ont leurs habitudes de vie. Pour autant, le relogement peut leur permettre de quitter le quartier, si elles le désirent, et peut constituer une opportunité de changement. Il doit aussi donner la possibilité, à ceux qui le veulent, d'y rester. C'est un objectif auquel je suis d'ailleurs fortement attaché.

Vous pouvez donc assurément compter sur mon implication pour que le processus engagé de renouvellement urbain se poursuive et pour demander aux bailleurs de respecter la mise en œuvre opérationnelle de ce relogement, en tenant compte des situations individuelles de chacun des habitants.

Tels sont les éléments que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

et dévoués,


Jean-Luc MOUDENC

Toulouse, le 4 mai 2021

Gaëtan COGNARD
Délégué en charge de la Politique de la ville
Maire de Quartier 6.3
Mirail-Université, Reynerie, Bellefontaine
gaetan.cognard@mairie-toulouse.fr

Monsieur Pierre MARCHAL
Directeur Général du Groupe Les Chalets

29 bd Gabriel Koenings
CS 23148
31027 TOULOUSE

Objet : suite à mon entretien avec le collectif «Assemblée d'Habitants Reynerie»

Monsieur Le Directeur Général,

Je reviens vers vous, suite à mon entretien du 29 avril avec les représentants de l'Assemblée des Habitants de Reynerie.

Ces représentants m'ont fait part de leur sentiment d'incompréhension au sujet du relogement des locataires de Gluck. En effet, ils m'indiquent que ces derniers se sentent peu considérés et que les propositions qui leurs sont faites, sont non adaptées à leur situation et peu en adéquation avec leur souhait de demeurer sur le quartier.

A ma grande surprise, ils m'ont également affirmé qu'il leur avait été indiqué que seule la Mairie était décisionnaire des directives régissant le processus de relogement et donc des difficultés rencontrées par les familles. Vous comprendrez aisément mon étonnement quant à ces affirmations, alors même que le projet de renouvellement urbain de la Reynerie travaillé partenarialement durant de nombreux mois, a abouti collégialement à la signature du NPNRU.

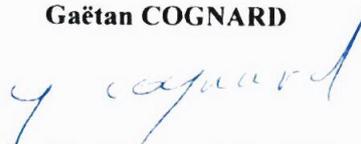
Enfin, ceci est sans compter sur l'investissement financier sans précédent de la Métropole et de l'Anru sur les démolitions et sur le relogement.

Ainsi, je n'ai donc pu que rappeler ces éléments lors de mon entretien, et indiquer que le travail opérationnel relatif au relogement relevait de l'entière responsabilité du bailleur, avec l'appui financier de la collectivité.

En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir me faire parvenir un état complet des situations complexes, des demandes de relogement sur le quartier et des solutions que vous envisagez sur votre parc ou en partenariat avec les autres bailleurs présents sur le quartier de Reynerie.

Sachant pouvoir compter sur votre implication et engagement pour le NPNRU, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Gaëtan COGNARD



Conseiller Municipal Délégué à la Politique de la ville